

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 29 mai 2007
Nombre de conseillers en exercice : 43

N° 31 A

SEANCE DU LUNDI 4 JUIN 2007

OBJET :

Ecole Elémentaire de l'Alagnier sis à Bourg-en-Bresse - Création d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite - Autorisation de déposer une déclaration de travaux

Présents ;:

M. BRETON, Mmes MOREL, GUILLERMIN, DESFARGES, MM. FROMONT, LEPELTIER, BERNIGAUD, Mme LAUGEL, M. MOREL-LAB, Mmes BODARD, JEAN-LOUIS, WITTMANN, Adjoint ; Mme BOZON, M. BRAYARD, Mme BRENDEL, Mme CHAMPEL, MM. COURTIEUX, DEBAT jusqu'à la n° 11, Mme DOMINJON-STENGER, M. DORE, Mme DUTHU, MM. FEILLENS, FONTAINE, LACROIX jusqu'à la n° 2e, LE MAOUT, Mme MAYER, M. MORNET, Mme NOLL-FONTENILLE, Mme PERRET, M. PERRIOD, Mme PONS LAMOITTE, M. PRITZY, Mmes SAINT-ANDRE jusqu'à la n° 11, TOWNSEND-GIRARD, ZILLER

Excusés : M. BERTRAND Jean-Michel, Député-Maire (M. BRETON), M. CAILLAT (Mme WITTMANN), Mme CLAME (Mme NOLL-FONTENILLE), M. DEBAT à partir de la n° 12 (M. FONTAINE), M. LACROIX à partir de la n° 2f (Mme DOMINJON-STENGER), M. MAZUY (Mme GUILLERMIN), Mme MOTTA (Mme JEAN-LOUIS), M. PARAMELLE (M. LE MAOUT), M. RODET (M. DEBAT jusqu'à la n° 11), Mme SAINT-ANDRE (Mme CHAMPEL à partir de la 12), Mme VEILLEROT

Secrétaire de séance : Mme BOZON

Rapporteur : M. BRAYARD

EXPOSE

Il est exposé que dans le cadre de la législation concernant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, la création d'une rampe d'accès au niveau de l'entrée principale de l'école élémentaire Alagnier sise à Bourg-en-Bresse rue de l'Alagnier s'est avérée nécessaire.

Cette rampe constituée en béton répondra aux exigences de l'arrêté du 21 mars 2007 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-8 et R.111-19-11 du code de la construction et de l'habitation, relatives à l'accessibilité pour les personnes handicapées des établissements existants recevant du public et des installations ouvertes au public.

En vue de la réalisation de ces travaux, l'assemblée est invitée à autoriser le Maire à déposer une déclaration de travaux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Vu l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article R.422.3 du Code de l'Urbanisme ;

Vu les articles R. 111-19-8 et R.111-19-11 du code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2007 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-8 et R.111-19-11 du code de la construction et de l'habitation, relatives à l'accessibilité pour les personnes handicapées des établissements existants recevant du public et des installations ouvertes au public ;

A L'UNANIMITE (41 voix)

AUTORISE le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement le Maire-Adjoint faisant fonction, à déposer au nom et pour le compte de la Ville de BOURG EN BRESSE, la déclaration de travaux afférente à la création d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite à l'entrée principale de l'école élémentaire Alagnier sis à Bourg-en-Bresse.
